

## 5.2 Perte d'autonomie

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 14,0 millions de personnes résidant en France ont 65 ans ou plus, soit 21 % de la population. Cette proportion a progressé de cinq points en 20 ans et place la France au niveau de la moyenne de l'Union européenne. Du fait de la plus longue longévité des femmes, leur part augmente avec l'âge : 53 % à 65 ans, 62 % à 85 ans et 77 % à 95 ans.

La vie à domicile est majoritaire chez les seniors, y compris parmi les nonagénaires ► **figure 1**. Les femmes, davantage touchées par le veuvage, vivent d'autant plus souvent seules qu'elles sont plus âgées : 29 % à 65 ans, 39 % à 75 ans et 55 % à 85 ans. Aux mêmes âges, 19 % à 24 % seulement des hommes vivent seuls à domicile, ils sont majoritairement en couple : 74 % à 65 ans, 76 % à 75 ans et 65 % à 85 ans. Les hommes vivent aussi deux fois moins souvent que les femmes avec leurs enfants ou des proches autres que leur conjoint. L'hébergement en institution progresse rapidement à partir de 80 ans : 42 % des femmes et 27 % des hommes à 95 ans, contre 4 % à 80 ans. L'âge à l'entrée en institution était en moyenne de 85 ans et 2 mois en 2015.

L'avancée en âge augmente le risque de perte d'autonomie. Celle-ci découle naturellement d'une dégradation de l'état de santé des

personnes, mais dépend également de leur environnement – aménagement du logement par exemple – pour faire face aux limitations fonctionnelles et aux restrictions d'activité qu'elles subissent.

Fin 2019, 10 % des 65 ans ou plus bénéficient de l'**allocation personnalisée d'autonomie** (APA). Cette part progresse rapidement à partir de 75 ans : de 3 % entre 70 et 74 ans, elle passe à 6 % pour les 75-79 ans, 12 % pour les 80-84 ans, 25 % pour les 85-89 ans, 46 % pour les 90-94 ans et 69 % pour les 95 ans ou plus. Aux âges avancés, les femmes sont beaucoup plus fréquemment dans des situations de dépendance reconnues que les hommes, puisque 15 % d'entre elles perçoivent l'APA entre 80 et 84 ans, 29 % entre 85 et 89 ans et 57 % après 90 ans, contre respectivement 9 %, 18 % et 37 % des hommes ► **figure 2**.

À tout âge, les bénéficiaires de l'APA vivent plus souvent à domicile qu'en institution, excepté pour les femmes de 90 ans ou plus. De plus, six résidents en établissement sur dix sont fortement dépendants (classés dans les **groupes iso-ressources** 1 et 2) ► **figure 3**. A contrario, la dépendance forte concerne une personne dépendante sur cinq vivant à domicile. ●

### ► Définitions

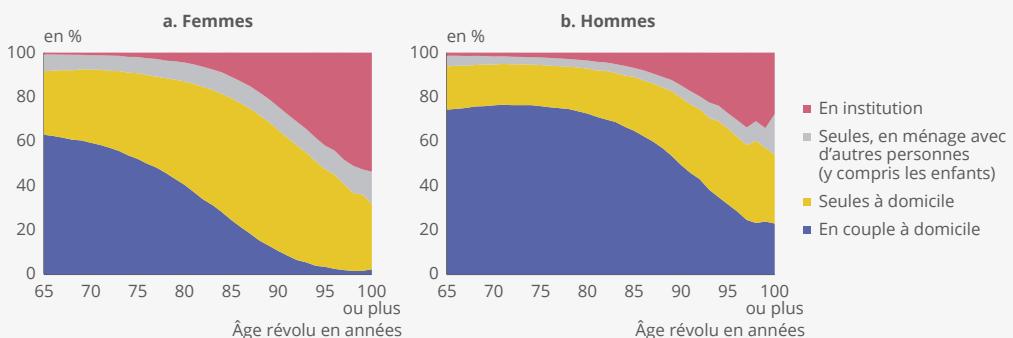
L'**allocation personnalisée d'autonomie** (APA) est une prestation qui contribue au financement des dépenses d'aide auxquelles font face les personnes de 60 ans ou plus en perte d'autonomie, qu'elles résident à domicile ou en établissement. Elle est ouverte aux personnes classées dans les GIR 1 à 4.

Le **groupe iso-ressources** (GIR) est un indicateur du degré de perte d'autonomie, allant de 1 (personnes les plus dépendantes) à 6 (personnes les plus autonomes) et résultant de l'évaluation par un professionnel (médecin, infirmier ou travailleur social) du besoin d'aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne.

### ► Pour en savoir plus

- « Avec la pandémie de Covid-19, nette baisse de l'espérance de vie et chute du nombre de mariages », *Insee Première* n° 1846, mars 2021.
- « L'entourage des personnes âgées en établissements : relations familiales et sociales, aides reçues - Résultats de l'enquête "CARE-Institutions" (2016) », *Les Dossiers de la Drees* n° 71, décembre 2020.
- *L'aide et l'action sociales en France – perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion*, coll. « Panoramas de la Drees – Social », édition 2020.
- « De 2,8 millions de seniors en 1870 en France à 21,9 millions en 2070 ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2018.

## ► 1. Mode de cohabitation des personnes âgées de 65 ans ou plus en 2018

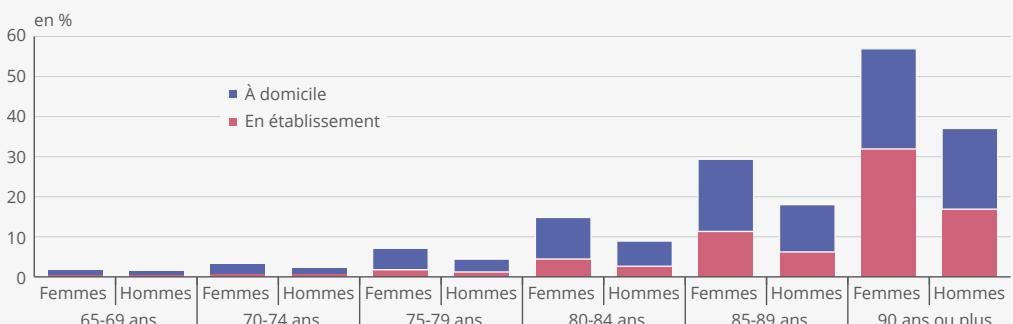


**Lecture :** à 80 ans, 40 % des femmes vivent en couple à domicile.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

**Source :** Insee, recensement de la population 2018 (exploitation complémentaire).

## ► 2. Part des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) selon le sexe, l'âge et le lieu de résidence en décembre 2019

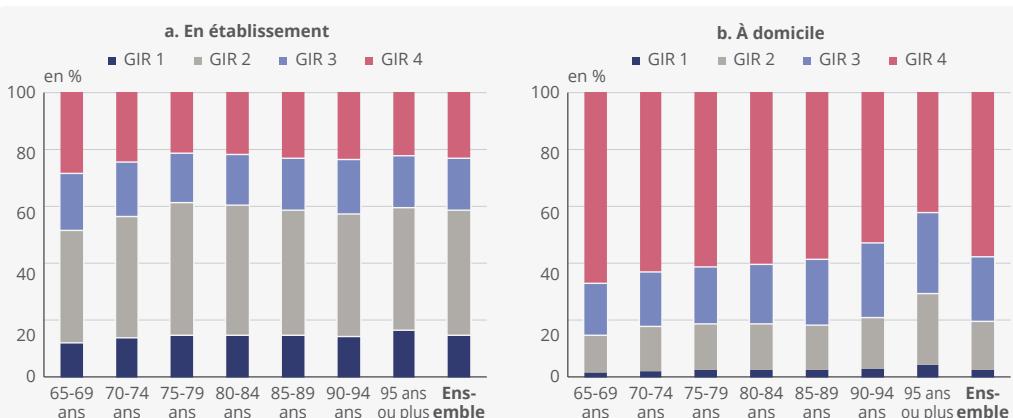


**Lecture :** en décembre 2019, parmi les femmes âgées de 90 ans ou plus, 32 % bénéficient de l'APA et vivent en établissement et 25 % bénéficient de l'APA et vivent à leur domicile. Au total, 57 % des femmes âgées de 90 ans ou plus bénéficient de l'APA.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

**Sources :** Drees, enquête Aide sociale ; Insee, estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (arrêtées fin 2020).

## ► 3. Répartition des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) selon le groupe iso-ressources (GIR) en décembre 2019



**Lecture :** en décembre 2019, 15 % des bénéficiaires de l'APA hébergés en établissement sont classés en GIR 1.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

**Source :** Drees, enquête Aide sociale.